

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

874,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP TARBES 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

M CASSOU ALAIN 1 CHE DE RIBO 65700 MADIRAN

Vos références

Numéro fiscal (C): 07 31 951 682 392 Référence de l'avis: 21 65 4039943 79

Numéro de propriétaire : 100 C00740 Y

Débiteur(s) légal(aux) :

PRÓP/INDIVIS 4101 MBBQXW M CASSOU ALAIN JOSEPH FRANCOIS

PROP/INDIVIS 11141 MBP3NH M CASSOU ANDRE

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 12/08/2021

Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service: 65028

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h pour toute autre question,votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
- SIP TARBES
- 1 BD DU MARECHAL JUIN

65000 TARBES

Tél: 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES

CELL

1 BRD DU MARECHAL JUIN

65023 TARBES CEDEX 09

Tél: 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

Date limite de paiement : 15/10/2021

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune: BORDERES SUR-L ECHEZ (100), HAUTES-PYRENEES (65)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes		Inter communalité		Ta. spéd	xes ciales		e ordures nagères		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2020	42,51 %	%		0,533 %		0,	172 %	8,12 %			0,207 %	
	Taux 2021	42,51 %	%		0,656 %		0,196 %		8,30 %			0,312 %	
	Adresse	12 RUE MAURICE THOREZ											
S	Base	1568			1568		1568		1568			1568	
bâties	Cotisation	667			10		3		151			5	836
Propriétés bá	Cotisation lissée												
	Adresse												
	Base												
	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2020												
	Cotisation 2021	667			1	0		3	151			5	836
	Variation	%		%		%		%		%		%	
		Commune	Syndicat de communes	com	Inter ımunalité	T additi	axe ionnelle	Taxes spéciales		Chambre d'agricultu	e ıre	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2020	60,74 %	%	3,30 %		67,60 %		0,649 %		26,50 %		0,528 %	
	Taux 2021	60,74 %	%		3,51 %		67,60 %		0,875 %		%	0,801 %	
non bâties	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	4			4	4		4		4		4	
	Cotisation 2020												
	Cotisation 2021	2			0		3		0			0	6
Propriétés	Variation	%	%		%		%	%		%		%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA) Base du forfai forestier							Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État									Droit proportionne		l :	
	Base collectivité									Droit fixe :			
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux												irecte locale	32
La ta	munal. Pour plus d'inform axe sur les ordures ména est pas possible d'éditer l'	gères comprend un	e part incitative de	е	21 €.			Dégrève	ment H	Habitation pr	incipa	ale	
	os pao possibio a calici I	5.5idii5ii do 705 00l	.cationio.					Dégrève	ment J	IA État			
Dégrèvement JA Collectivité													
Références administratives : 650 50 021 028 100 100 J Z Montant de votre impôt												874	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portali/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fir. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.